



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Aide financière pour une tarification sociale des restaurants de l'INSA Lyon

Question écrite n° 310

Texte de la question

Mme Marie-Charlotte Garin alerte M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de débloquer les subventions requises pour le bon fonctionnement des services de restauration proposés par l'INSA Lyon afin d'en garantir l'accès à l'ensemble des étudiants boursiers et non boursiers à l'heure où ces derniers subissent de plein fouet une crise alimentaire et que la jeunesse du pays se précarise. Plus de 36 % d'étudiants sont en effet régulièrement contraints de se priver de repas par manque d'argent d'après une étude de l'IFOP et plus de 56 % d'étudiants ne se nourrissent pas à leur faim de manière générale d'après une enquête de l'association cop1 solidarités étudiantes. La présente situation est d'autant plus critique que l'INSA Lyon ne dépend pas des services du Crous et ne dispose pas des fonds pour mettre à disposition la politique ô combien nécessaire des repas à 1 euro. Sans oublier par ailleurs que le prix du repas proposé par le service de restauration de l'INSA Lyon est actuellement jusqu'à 56 % plus cher que celui du Crous. Les étudiants concernés sont fortement inquiets. La direction de l'établissement peine depuis plus de trois ans à obtenir le soutien financier de l'État et les négociations n'aboutissent à aucune solution concrète. En finalité, il est urgent que l'État mette en place les financements nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement afin de garantir un accès inclusif à la restauration pour tous les étudiants de l'INSA Lyon en prenant en compte leurs contraintes matérielles et la précarisation à laquelle une importante partie est confrontée. Il ne faut pas perdre de vue le fondement historique de cette institution créée en 1957 avec pour objectif substantiel d'ouvrir aux enfants d'ouvriers et de paysans un accès à une grande école publique, à l'émancipation par la formation, à l'ascension sociale malgré les inégalités sociales. Enfin, le Conseil d'administration de l'INSA a adopté le 4 juillet 2024 une motion appelant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à intervenir à la hauteur des besoins et de manière pérenne dans le financement du service de restauration de l'INSA Lyon. Ainsi, elle lui demande de débloquer les subventions nécessaires afin d'assurer à tous les étudiants de l'INSA Lyon l'accessibilité à la restauration à travers un tarif plus inclusif basé sur le modèle tarifaire du CROUS.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Charlotte Garin](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 310

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 février 2025

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5146